

bc

BIBLIOTHÈQUE
DE CAROUGE

bq

BIBLIOTHÈQUE
DES GRANDS
INS

Les bibliothèques de A à Z

GUIDE DU LECTEUR

SOMMAIRE

GUIDE DU LECTEUR

BIBLIOTHÈQUE DE CAROUGE → 4

BIBLIOQUARTIER DES GRANDS-HUTINS → 14

CHARTRE INTERNET → 22




BIBLIOTHÈQUE DE CAROUGE

PLATEFORME D'INFORMATION, DE CULTURE ET DE DIVERTISSEMENT,
POUR TOUS PUBLICS :

- le «café actualité», qui propose un large choix de journaux et de magazines d'information, offre un regard étendu sur le monde ; c'est aussi un lieu de détente et de rencontre ;
- la section «adultes» articule son offre autour de quatre axes : ce qui fait débat (comprendre et se faire une opinion), ce qui favorise l'épanouissement individuel et collectif (évoluer, se former, communiquer), ce qui forge l'identité (explorer ses racines et ses valeurs, se projeter dans l'avenir) et ce qui contribue à tout type de divertissement (accéder aux formes de création les plus diverses, satisfaire ses besoins de curiosité, d'échange et d'évasion) ;
- la section «jeunes» est une passerelle entre différents «pôles» : tout-petits (sensibilisation au livre et à une histoire racontée), jeunes enfants (curiosité, premières lectures), enfants (détente, découverte et aide au travail scolaire), ainsi que pré-ados et ados (divertissements, loisirs et ouverture d'esprit) ;
- accueil et animations réservées aux tout-petits ;
- programme d'animations à l'intention du jeune public ;
- bornes wifi et libre accès à internet.

Le rayonnement de la Bibliothèque de Carouge passe, au niveau communal, par ce qui pourrait devenir un réseau de «bibliothèques relais» : un premier «point lecture» existe ainsi dans la zone Carouge Sud avec le lancement du concept de «BiblioQuartier».



A

ADRESSE

Bd des Promenades 2^{bis}, 1227 Carouge

- En ligne : www.bibliotheques-carouge.ch

AMENDES

Elles sont perçues en cas de retard lors de la restitution des documents :

- de 3 à 9 jours : CHF 2.–
- de 10 à 20 jours : CHF 4.–*
- de 21 à 30 jours : CHF 6.–*
- plus de 30 jours : CHF 8.–*

*+CHF 3.– de frais de rappel

L'exclusion du prêt est prononcée automatiquement lorsqu'il n'est pas donné suite à un troisième rappel (il est facturé CHF 20.– pour les frais d'exclusion).

B

BOISSONS

Nourriture et boissons ne font pas bon ménage avec les documents consultés et les ordinateurs utilisés ; si les bouteilles d'eau sont tolérées, toute autre forme de victuailles est bannie de la Bibliothèque.

- Pause café : une machine à café (CHF 1.–) et une fontaine à eau sont à disposition à l'entrée de la Bibliothèque, dans l'espace «café actualité».
- Sur le principe, les usagers sont invités à consommer leurs boissons au «café actualité».

BONNES MANIÈRES

Afin que l'espace des tout-petits soit toujours accueillant, les adultes sont priés d'inciter les enfants à remettre les coussins, les jeux et autres accessoires en ordre ; évidemment les bibliothécaires sont à disposition pour aider au rangement des documents.

- Attention : un document mal rangé est un document «perdu» : plutôt que de le mettre n'importe où dans les rayons, prière de le déposer auprès des bibliothécaires.



CARTE DE LECTEUR

Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité officielle (l'autorisation parentale est requise pour les mineurs de moins de 18 ans). Elle est personnelle et intransmissible et doit être présentée à chaque emprunt de documents (en cas d'oubli, deux documents pourront être empruntés sur présentation d'une pièce d'identité). Les lecteurs sont tenus d'annoncer la perte de leur carte et de demander son remplacement (une taxe de CHF 10.– est alors perçue pour l'établissement d'une nouvelle carte).

- La carte de lecteur est valable pour l'ensemble des bibliothèques de Carouge.

CATALOGUE EN LIGNE

L'ensemble des collections est accessible depuis le site internet des bibliothèques de Carouge, à l'adresse suivante : www.bibliotheques-carouge.ch; la consultation du catalogue permet de savoir si un document est disponible ou emprunté.

CHIENS

Nos amis à quatre pattes ne sont pas admis dans la Bibliothèque; un crochet leur est réservé à l'entrée du bâtiment.

CLASSES, CRÈCHES ET GROUPES

Des visites ou des travaux de groupes sont organisés pour les classes et les crèches. Les enseignants sont priés de prévoir et de réserver assez tôt la date de leur visite : tél. 022 307 84 01 (section «jeunes»).

COMPTE-LECTEUR

Chaque usager dispose d'un «compte» en ligne, qui le renseigne sur son activité de lecteur, tant à la Bibliothèque que sur le site des Grands-Hutins, et lui permet de faire une réservation, une proposition d'achat ou une prolongation du délai de prêt.

- Accès par le site internet : www.bibliotheques-carouge.ch (rubrique *compte-lecteur*); saisie du numéro de la carte de lecteur, puis du mot de passe (qui correspond à l'année de naissance : 4 chiffres).

CONTACT

Tél.: 022 307 84 00 (prêt adultes)

022 307 84 01 (prêt jeunes)

Fax: 022 307 84 06

Courriel : bibliotheque@carouge.ch

- Pour tout renseignement, demande de prolongation ou de réservation, les usagers sont priés d'appeler durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque.
- Attention : les demandes de prolongations par courriel ne sont pas acceptées (voir la rubrique *prolongations* ci-dessous).

DÉPRÉDATIONS, DOMMAGES ET PERTES

Les usagers sont invités à traiter les documents et le matériel mis à leur disposition avec le plus grand soin. Les documents perdus ou détériorés devront être remboursés ; dans ce cas, ils seront facturés au prix d'achat (ce montant figure sur la notice bibliographique du document et est majoré du prix de la reliure lorsqu'elle n'est pas d'origine).

Il est, bien sûr, interdit :

- d'annoter les documents (même au crayon gris) et de surligner (marqueur, Stabilo) les passages pertinents ;
- de déchirer les pages d'un chapitre ou de découper un article intéressant : un photocopieur est à disposition (20 cts la copie).

DONS

En principe, la Bibliothèque n'accepte pas les dons (des exceptions sont néanmoins prévues selon la nature et l'intérêt des documents proposés) ; en revanche un lieu d'échanges de type « troc-livres » existe à la BiblioQuartier des Grands-Hutins.

EXCLUSION DU PRÊT

La Bibliothèque se réserve le droit d'exclure du prêt un usager dont le comportement entraverait son fonctionnement ou aussi longtemps qu'il n'a pas restitué les documents empruntés et qu'il ne s'est pas acquitté des amendes et des frais de rappels qui lui sont réclamés, ou qu'il n'a pas remboursé ni remplacé les documents non rendus.

D

E

L'exclusion du prêt est prononcée automatiquement lorsqu'il n'est pas donné suite à un troisième rappel.

- Lorsqu'une exclusion du prêt est prononcée à l'encontre d'un usager, celle-ci est valable pour l'ensemble des bibliothèques de Carouge.

F

FONDS ANCIEN

La Bibliothèque possède un millier de documents imprimés aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ; ces documents figurent au catalogue, mais ne sont pas en libre accès (se renseigner auprès des bibliothécaires pour les consulter ou les emprunter).

FONDS LOCAUX

Le fonds local I (documents anciens et récents sur Carouge) et le fonds local II (documents présentant une valeur historique, géographique ou iconographique sur Genève, la Suisse et la Savoie) figurent au catalogue, mais ne sont pas en libre accès (se renseigner auprès des bibliothécaires pour les consulter ou les emprunter).

H

HORAIRES

Lundi: 10h–12h
Mardi: 10h–12h et 15h–19h
Mercredi: 10h–19h
Jeudi: 10h–12h et 15h–19h
Vendredi: 10h–19h
Samedi: 10h–13h

- Durant les vacances scolaires d'été (juillet-août), application d'un horaire réduit: lundi et vendredi: 10h–12h; mardi, mercredi et jeudi: 10h–12h et 15h–19h.
- Pas de changement d'horaires durant les autres vacances scolaires.

I

INSCRIPTION

L'inscription à la Bibliothèque est gratuite: il faut présenter une pièce d'identité officielle (l'autorisation du représentant légal est requise pour les mineurs) et justifier d'une adresse privée ou professionnelle dans le canton de Genève ou dans la région frontalière (Vaud,

départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie). Tout changement d'adresse doit être annoncé sans délai à la Bibliothèque.

INTERNET

Il est proposé 8 postes en libre accès à internet : leur utilisation est réservée aux personnes inscrites aux bibliothèques de Carouge (pour utiliser un PC, la présentation de la carte de lecteur est indispensable) et est soumise à une charte qui doit être approuvée par l'utilisateur. L'occupation des postes de consultation se fait sous le contrôle des bibliothécaires : l'objectif est de satisfaire le plus grand nombre de demandes (le cas échéant, une rotation dans l'utilisation des postes peut être préconisée par les bibliothécaires toutes les heures).

MERCREDI

De janvier à Pâques, la section «jeunes» propose des spectacles et des contes qui ont lieu le mercredi après-midi (programme des animations sur le site des bibliothèques : www.bibliotheques-carouge.ch; rubrique *animations*).

- Tous les spectacles sont gratuits ; entrée libre dans la limite des places disponibles.
- Sauf mention spéciale, il n'est pas possible de réserver sa place à l'avance, mais il est prudent de venir quinze minutes avant le début de la représentation.
- Les enfants non-accompagnés ou plus jeunes que l'âge indiqué ne seront pas admis, de même que les retardataires, afin de ne gêner ni les spectateurs, ni les artistes ; merci de votre compréhension !

MOBILITÉ RÉDUITE

La Bibliothèque est sensible au bien-être des personnes à mobilité réduite. Une porte automatique, des rampes et des WC adaptés sont à leur disposition.

MULTIMÉDIA

La bibliothèque propose des livres-CD et livres lus, des CD audio (musique), des DVD, des livres numériques ainsi que diverses prestations par le biais d'internet : accès à des sites d'information payants (archives de journaux, encyclopédies, etc.).



- Chaque usager peut emprunter jusqu'à 5 documents multimédia (tous supports confondus) ; les DVD série sont limités à une saison par usager.
- La prolongation d'un document multimédia n'est pas possible.
- Prêt des liseuses sous conditions (se renseigner auprès des bibliothécaires).

N

NOUVELLES ACQUISITIONS

Les documents en commande sont signalés comme tels dans le catalogue ; les documents acquis par la Bibliothèque figurent « en temps réel » dans le catalogue et dans la rubrique *nouvelles acquisitions* sur le site internet. Une liste papier est réalisée deux ou trois fois par an et mise à la disposition des usagers à divers endroits de la Bibliothèque (rayons des « nouveautés » et bureau de prêt par exemple), Depuis le compte-lecteur, il est possible d'obtenir une liste des acquisitions récentes en fonction de ses centres d'intérêt.

NUISANCES

La Bibliothèque se veut ouverte et conviviale : les usagers sont néanmoins priés de ne pas oublier qu'elle est un lieu sans fumée et qu'il convient de mettre une sourdine aux conversations privées entre lecteurs ou par téléphone portable...

P

PÉRIODIQUES

La Bibliothèque propose un large choix de périodiques (journaux et magazines), qui sont classés par thème. Certains se trouvent au « café actualité » et d'autres dans différents espaces des sections « adultes » et « jeunes », notamment avec les documentaires dont le sujet est apparenté ; une liste est à votre disposition pour vous aiguiller.

- Dans la section « adultes », le numéro en cours est en consultation sur place et ne peut pas être emprunté.

PLANCHES À ROULETTES, TROTTINETTES, ETC.

Les trottinettes, patins et planches à roulettes doivent être déposés à l'entrée de la Bibliothèque, dans le couloir de la section « jeunes ». La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol.

PRÊT

Chaque lecteur peut emprunter 20 documents à la fois ; les documents sont prêtés pour une durée de 4 semaines (28 jours). Le prêt entre bibliothèques n'est pas possible.

PROLONGATION

À l'exception des guides de voyage, des supports de formation (méthodes de langues, examens théorique de conduite) et des documents multimédia, le prêt peut être renouvelé une fois pour 4 semaines si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers. La demande de prolongation doit être formulée pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque, sur place ou par téléphone. Elle est également possible par voie électronique, depuis le compte-lecteur. Un délai plus long ou une prolongation supplémentaire peut être négociée avec les bibliothécaires.

- Attention : depuis le compte-lecteur, il n'est pas possible de prolonger la durée de prêt d'un document lorsque le délai de retour est échu.

PROPOSITION D'ACHAT

Les lecteurs ont la possibilité de suggérer l'acquisition de nouveaux documents (des formulaires sont prévus à cet effet à la Bibliothèque), mais les propositions d'achat peuvent aussi être envoyées par voie électronique, directement depuis le compte-lecteur. Les usagers sont informés de la suite donnée à leurs propositions d'achat par le biais du site internet (www.bibliotheques-carouge.ch; rubrique *nouvelles acquisitions*).

QUESTIONS

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches bibliographiques ainsi que dans l'utilisation de votre compte-lecteur et des fonctions qui lui sont liées (réservation, prolongation, proposition d'achat, etc.).

QUOI? QUAND?

Le site internet www.bibliotheques-carouge.ch renseigne sur les activités et les manifestations proposées, ainsi que sur tout événement susceptible de modifier les horaires d'ouverture habituels.



R

RÉSERVATION D'UN DOCUMENT

Il est possible de réserver un document déjà emprunté : cette démarche est gratuite et peut être réalisée sur place ou éventuellement par téléphone durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Elle peut aussi se faire par voie électronique depuis le compte-lecteur de chaque usager. Lorsque le document réservé est disponible à la Bibliothèque, le lecteur est averti par téléphone ou par courriel (un délai de 15 jours lui est accordé pour venir le chercher ; au-delà, le document sera automatiquement remis en circulation).

- Le nombre de réservations est limité à 5 par usager (tous documents confondus et pour l'ensemble des bibliothèques).
- La réservation n'est possible que pour un document déjà emprunté.

RÉSERVATION D'UN PC

Il est possible de réserver un PC connecté à internet, sur place ou par téléphone, pour autant que la démarche soit effectuée durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque.

SÉCURITÉ

Les usagers sont invités à veiller sur leurs affaires personnelles, car la Bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

SIGNALÉTIQUE

Par des pictogrammes et des renseignements pratiques, elle vous aide à vous orienter dans la Bibliothèque, où les documents sont classés de manière thématique (philosophie, géographie, etc.) ou par genre (romans, mangas, etc.). Il existe un classement spécifique pour les périodiques (voir page 10).

TOUT-PETITS

Pour les accueillir avec leurs parents : un coin douillet, des baby relax, une table à langer, un coussin d'allaitement, des séances « Né pour lire », des ateliers d'éveil musical et des spectacles !

- La Bibliothèque n'est pas une garderie : les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance des parents.

S

T



VALIDITÉ

L'inscription à la Bibliothèque suppose l'acceptation des conditions qui figurent dans le présent guide du lecteur, ainsi que le respect des règles élémentaires de comportement qui prévalent dans un tel lieu. Rappel : il est obligatoire de signer la « charte internet » pour utiliser les PC en libre accès.

- Entrée en vigueur du présent guide du lecteur : 31 octobre 2007
- Dernière mise à jour : 31 mars 2011.



WIFI

La Bibliothèque est équipée de bornes wifi : les usagers peuvent donc se connecter à internet au moyen de leur ordinateur personnel ; ils sont néanmoins tenus de respecter les règles d'éthique qui figurent dans la charte commune aux bibliothèques de Carouge.

ZUT!

Peut-être qu'une information importante fait défaut à ce guide : d'avance nous vous remercions de le signaler pour que cette information puisse être ajoutée lors de sa prochaine mise à jour.



ZUT, ET RE-ZUT!

Le document recherché ne se trouve pas sur les rayons de la Bibliothèque : pas de problème... le site des Grands-Hutins se trouve à moins de 10 minutes à pied!



BIBLIOQUARTIER DES GRANDS-HUTINS

OFFRE CULTURELLE DE PROXIMITÉ NOVATRICE, POUR TOUS PUBLICS :

- un espace en libre accès, ouvert «en permanence» (c'est-à-dire en fonction des horaires d'ouverture de la Maison de Quartier) : on y trouve les périodiques et un choix d'ouvrages qui peuvent être empruntés librement (pas de présentation de la carte de lecteur, pas de date de restitution fixée à l'avance) ;
- un espace d'accueil, ouvert en fonction d'un horaire qui lui est propre (voir la rubrique *horaires* ci-après) : on y trouve un choix d'ouvrages plus conséquent que dans l'espace en libre accès ; ces ouvrages peuvent être empruntés sur présentation de la carte de lecteur, mais ne doivent pas être rendus à une date précise (il n'y a pas de date de restitution fixée à l'avance, mais un simple enregistrement du prêt) ;
- accueil et animations autour du livre ;
- équipement wifi et libre accès à internet.

En lien étroit avec le site du boulevard des Promenades, la BiblioQuartier des Grands-Hutins dispose de caractéristiques propres, notamment au niveau des conditions de prêt, de son fonctionnement et de son offre, tant en termes de prestations que de choix des documents. Vous jouerez ici un rôle plus participatif que dans une bibliothèque « traditionnelle » : à votre manière de vous approprier le lieu et en décidant vous-mêmes de la durée de vos prêts, vous en serez les acteurs privilégiés et influencerez directement son fonctionnement et son succès.



A

ADRESSE

Rue de la Tambourine 3, 1227 Carouge

- En ligne : www.bibliotheques-carouge.ch

ANIMATIONS

Durant l'année, la BiblioQuartier propose des spectacles et des animations pour l'ensemble de son public, déclinés en fonction de l'âge (programme des animations sur le site des bibliothèques : www.bibliotheques-carouge.ch ; rubrique *animations*).

- Tous les spectacles sont gratuits ; entrée libre dans la limite des places disponibles.
- Sauf mention spéciale, il n'est pas possible de réserver sa place à l'avance, mais il est prudent de venir quinze minutes avant le début de la représentation.
- Les enfants non-accompagnés ou plus jeunes que l'âge indiqué ne seront pas admis, de même que les retardataires, afin de ne gêner ni les spectateurs, ni les artistes ; merci de votre compréhension !

B

BOISSONS

Nourriture et boissons ne font pas bon ménage avec les documents consultés et les ordinateurs utilisés ; si les bouteilles d'eau sont tolérées, toute autre forme de victuailles est bannie de la BiblioQuartier.

- Pause café : des boissons peuvent être achetées au bar qui se trouve dans le hall d'entrée de la Maison de Quartier.

C

CARTE DE LECTEUR

Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité officielle (l'autorisation parentale est requise pour les mineurs de moins de 18 ans). Elle est personnelle et intransmissible et doit être présentée à chaque emprunt de documents (en cas d'oubli, deux documents pourront être empruntés sur présentation d'une pièce d'identité). Les lecteurs sont tenus d'annoncer la perte de leur carte et de demander son remplacement (une taxe de CHF 10.- est alors perçue pour l'établissement d'une nouvelle carte).

- La carte de lecteur est valable pour l'ensemble des bibliothèques de Carouge.

CATALOGUE EN LIGNE

L'ensemble des collections est accessible depuis le site internet des bibliothèques de Carouge, à l'adresse suivante : www.bibliotheques-carouge.ch ; la consultation du catalogue permet de savoir si un document est disponible ou emprunté.

CHIENS

Nos amis à quatre pattes ne sont pas admis dans la BiblioQuartier ; un crochet leur est réservé à l'entrée du bâtiment.

CLASSES, CRÈCHES ET GROUPES

Des visites ou des travaux de groupes sont organisés pour les classes et les crèches en dehors des horaires d'ouverture du prêt. Les enseignants sont priés de prévoir et de réserver assez tôt la date de leur passage : tél. 022 308 88 58 ou bibloquartier@carouge.ch.

COMPTE-LECTEUR

Chaque usager dispose d'un «compte» en ligne, qui le renseigne sur son activité de lecteur, tant à la BiblioQuartier que sur le site des Promenades, et lui permet de faire une réservation ou une proposition d'achat.

- Accès par le site internet : www.bibliotheques-carouge.ch (rubrique *compte-lecteur*) ; saisie du numéro de la carte de lecteur, puis du mot de passe (qui correspond à l'année de naissance : 4 chiffres).

CONTACT

Tél.: 022 308 88 58
Fax: 022 308 88 59
Courriel: biblioquartier@carouge.ch

- Pour tout renseignement ou demande de réservation, les usagers sont priés d'appeler durant les heures d'ouverture de la BiblioQuartier.

DÉPRÉDATIONS, DOMMAGES ET PERTES

Les usagers sont invités à traiter les documents et le matériel mis à leur disposition avec le plus grand soin. Les documents perdus ou détériorés devront être remboursés ; dans ce cas, ils seront facturés au prix d'achat (ce montant figure sur la notice bibliographique du document).



Il est, bien sûr, interdit :

- d'annoter les documents (même au crayon gris) et de surligner (marqueur, Stabilo) les passages pertinents ;
- de déchirer les pages d'un chapitre ou de découper un article intéressant : un copieur est à disposition (20 cts la copie).

DONS

En principe, la BiblioQuartier n'accepte pas les dons (des exceptions sont néanmoins prévues selon la nature et l'intérêt des documents proposés) ; en revanche, un lieu d'échanges de type « troc-livres » est instauré à l'entrée de la BiblioQuartier.

EXCLUSION DU PRÊT

La BiblioQuartier se réserve le droit d'exclure du prêt un usager dont le comportement entraverait son fonctionnement ou dont les actes seraient un abus délibéré des prestations proposées. Une exclusion du prêt peut aussi être prononcée en cas de non restitution des documents empruntés.

- Lorsqu'une exclusion du prêt est prononcée à l'encontre d'un usager, celle-ci est valable pour l'ensemble des bibliothèques de Carouge.

HORAIRES

Lundi : fermé
 Mardi : 16h – 19h
 Mercredi : 14h – 18h
 Jeudi : 16h – 19h
 Vendredi : 16h – 19h
 Samedi : 14h – 18h

- Durant les vacances scolaires d'été (juillet-août), application d'un horaire réduit : du mardi au jeudi, de 15h à 19h.
- Pas de changement d'horaires durant les autres vacances scolaires.

INSCRIPTION

L'inscription à la BiblioQuartier est gratuite : il faut présenter une pièce d'identité officielle (l'autorisation du représentant légal est requise pour les mineurs) et justifier d'une adresse privée ou professionnelle

dans le canton de Genève ou dans la région frontalière (Vaud, départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie). Tout changement d'adresse doit être annoncé sans délai à la BiblioQuartier.

INTERNET

Il est proposé 3 postes en libre accès à internet dans l'espace d'accueil: leur utilisation est réservée aux personnes inscrites aux bibliothèques de Carouge (pour utiliser un PC, la présentation de la carte de lecteur est indispensable) et est soumise à une charte qui doit être approuvée par l'utilisateur. L'occupation des postes de consultation se fait sous le contrôle des bibliothécaires: l'objectif est de satisfaire le plus grand nombre de demandes (le cas échéant, une rotation dans l'utilisation des postes peut être préconisée par les bibliothécaires toutes les heures).

- Dans l'espace en libre accès, il est proposé un quatrième poste dédié à internet: son utilisation est soumise aux mêmes règles que la connexion au moyen d'un ordinateur personnel (les usagers sont invités à respecter les règles d'éthique qui figurent dans la charte commune aux bibliothèques de Carouge).
- L'utilisation de ce poste en dehors des heures d'ouverture de la BiblioQuartier est possible sous conditions, en accord avec les bibliothécaires et après signature de la charte.

MULTIMÉDIA

La BiblioQuartier propose des livres-CD, des CD audio (musique), et des DVD. Chaque usager peut emprunter jusqu'à 3 documents multimédia (tous supports confondus).

NOUVELLES ACQUISITIONS

Les documents en commande sont signalés comme tels dans le catalogue; les documents acquis par la BiblioQuartier figurent «en temps réel» dans le catalogue et dans la rubrique *nouvelles acquisitions* sur le site internet. Depuis le compte-lecteur, il est possible d'obtenir une liste des acquisitions récentes en fonction de ses centres d'intérêt.

NUISANCES

La BiblioQuartier se veut ouverte et conviviale: les usagers sont néanmoins priés de ne pas oublier qu'elle est un lieu sans fumée et

M

N

P

qu'il convient de mettre une sourdine aux conversations privées entre lecteurs ou par téléphone portable...

PASTILLE ORANGE

Prêt sous conditions. La pastille orange précise que le document concerné est prêté sur présentation de la carte de lecteur (prêt enregistré).

PASTILLE ROUGE

Exclu du prêt. La pastille rouge précise que le document concerné ne peut pas être emprunté, mais consulté sur place ; c'est principalement le cas du dernier numéro de chaque périodique.

PASTILLE VERTE

Prêt libre. La pastille verte précise que le document concerné peut être librement emprunté (pas d'enregistrement du prêt).

PLANCHES À ROULETTES, TROTTINETTES, ETC.

Les trottinettes, patins et planches à roulettes doivent être déposés à l'entrée de la BiblioQuartier, qui décline toute responsabilité en cas de vol.

PRÊT

La durée du prêt n'est pas limitée, mais les usagers sont invités à restituer les documents dans un délai raisonnable, de manière à ce qu'ils profitent au plus grand nombre. S'agissant du prêt sous conditions (pastille orange), chaque usager peut emprunter 10 documents à la fois. Le prêt entre bibliothèques n'est pas possible.

PROPOSITION D'ACHAT

Chaque lecteur a la possibilité de suggérer l'acquisition de nouveaux documents (des formulaires sont prévus à cet effet à la BiblioQuartier), mais les propositions d'achat peuvent aussi être envoyées par voie électronique, directement depuis le compte-lecteur.

- Les usagers sont informés de la suite donnée à leurs propositions d'achat par le biais du site internet (www.bibliotheques-carouge.ch ; rubrique *nouvelles acquisitions*).

Q

QUESTIONS

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches bibliographiques ainsi que dans l'utilisation de votre compte-lecteur et des fonctions qui lui sont liées (réservation, proposition d'achat, etc.).

QUOI? QUAND?

Le site internet www.bibliotheques-carouge.ch renseigne sur les activités et les manifestations proposées, ainsi que sur tout événement susceptible de modifier les horaires d'ouverture habituels.

R

RÉSERVATION D'UN DOCUMENT

Il est possible de réserver un document déjà emprunté : cette démarche est gratuite et peut être réalisée sur place ou éventuellement par téléphone durant les heures d'ouverture de la BiblioQuartier. Elle peut aussi se faire par voie électronique depuis le compte-lecteur de chaque usager (il convient néanmoins d'avoir à l'esprit que cette démarche est très aléatoire puisque la date de retour des documents empruntés n'est pas fixée de manière précise). Lorsque le document réservé est disponible à la BiblioQuartier, le lecteur est averti par téléphone ou par courriel (un délai de 15 jours lui est accordé pour venir le chercher ; au-delà, le document sera automatiquement remis en circulation).

- Le nombre de réservations est limité à 5 par usager (tous documents confondus et pour l'ensemble des bibliothèques).
- La réservation n'est possible que pour un document déjà emprunté.

RÉSERVATION D'UN PC

Il est possible de réserver un PC connecté à internet : sur place ou par téléphone, pour autant que la démarche soit effectuée durant les heures d'ouverture de la BiblioQuartier.

S

SÉCURITÉ

Les usagers sont invités à veiller sur leurs affaires personnelles, car la BiblioQuartier décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

T

SIGNALÉTIQUE

Par des pictogrammes et des renseignements pratiques, elle vous aide à vous orienter dans la BiblioQuartier, où les documents sont classés de manière thématique (psychologie, loisirs et voyages, etc.) ou par genre (romans, mangas, etc.) au moyen d'une pastille de couleur. Il existe un classement spécifique pour les périodiques.

V

TOUT-PETITS

La BiblioQuartier n'est pas une garderie : les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance des parents.

VALIDITÉ

L'inscription à la BiblioQuartier suppose l'acceptation des conditions qui figurent dans le présent guide du lecteur, ainsi que le respect des règles élémentaires de comportement qui prévalent dans un tel lieu. Rappel : il est obligatoire de signer la « charte internet » pour utiliser les trois PC en libre accès qui se trouvent dans l'espace d'accueil.

- Entrée en vigueur du présent guide du lecteur : 2 octobre 2009.
- Dernière mise à jour : 31 mars 2011.

W

WIFI

La BiblioQuartier est équipée de bornes wifi : les usagers peuvent donc se connecter à internet au moyen de leur ordinateur personnel ; ils sont néanmoins tenus de respecter les règles d'éthique qui figurent dans la charte commune aux bibliothèques de Carouge.

Z

ZUT!

Peut-être qu'une information importante fait défaut à ce guide : d'avance nous vous remercions de le signaler pour que cette information puisse être ajoutée lors de sa prochaine mise à jour.

ZUT, ET RE-ZUT!

Le document recherché ne se trouve pas sur les rayons de la BiblioQuartier : pas de problème... le site des Promenades se trouve à moins de 10 minutes à pied!



CHARTRE INTERNET DES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques de Carouge mettent à disposition de leurs usagers un accès gratuit à internet (postes de consultation et bornes wifi) :

- 8 postes sur le site des Promenades ;
- 4 postes sur le site des Grands-Hutins.

Ces postes de consultation sont reliés à une imprimante et équipés des outils bureautiques de base (Word et Excel), de manière à permettre aux usagers de mettre en forme les informations qu'ils retirent d'internet.

La consultation d'internet vise principalement à compléter la documentation proposée par les collections des bibliothèques et à permettre, à un public le plus large possible, de découvrir et d'utiliser un support d'information particulièrement riche et performant.

L'utilisation des postes de consultation à internet est liée au respect de la présente charte ; elle doit être signée par l'utilisateur et/ou par son représentant légal si celui-ci est mineur (moins de 18 ans). Les bibliothèques s'engagent à respecter le droit de chaque famille à refuser que son enfant accède librement à internet hors du cadre qui est le sien.

L'utilisateur qui dispose d'un ordinateur portable peut se connecter librement à internet par le réseau wifi des bibliothèques ; il est néanmoins invité à respecter les conditions définies par la présente charte ; une connexion au fournisseur d'accès GeSpot sera préalablement requise.



ACCÈS

Les postes de consultation sont prioritairement destinés aux usagers des bibliothèques de Carouge signataires de la charte internet ; ils sont accessibles sur présentation de la carte de lecteur.

- Un accès occasionnel et limité à 30 minutes peut être accordé, sur présentation d'une carte d'identité, à une « personne de passage », donc non inscrite aux bibliothèques de Carouge.
- Il n'est autorisé qu'un seul usager par poste de consultation, sauf lorsqu'il s'agit d'un groupe ou d'une classe accueillie par les bibliothécaires et encadrée par un enseignant.
- Les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'utiliser un poste connecté à internet sans la présence d'un adulte (parent ou enseignant).

RÉSERVATION

Les usagers ont la possibilité de réserver à l'avance une tranche horaire de consultation ; cette réservation se fait sur place ou par téléphone, pendant les heures d'ouverture des bibliothèques.

- Site des Promenades : 022 307 84 00 (de 10h à 12h et de 15h à 19h).
- Site des Grands-Hutins : 022 308 88 58 (de 16h à 19h).

Si l'utilisateur ne se présente pas dix minutes après l'heure de la réservation, le poste est attribué à une autre personne.

HORAIRE ET TEMPS DE CONSULTATION

Sous réserve d'accueils de classes ou d'animations organisées autour du web, l'utilisation des postes internet n'est possible que pendant les heures d'ouverture des bibliothèques.

L'utilisateur dispose d'une heure de connexion ; il s'engage à être attentif au respect de la tranche horaire qui lui est attribuée et à se déconnecter à son terme. Dans le même esprit, il respectera l'heure de fermeture des bibliothèques et veillera, dans ce cas-là aussi, à se déconnecter à temps.

Si l'utilisateur souhaite prolonger son temps de consultation, il doit en faire la demande auprès des bibliothécaires : dans le cas où le poste est libre, la consultation est prolongée par tranches de trente minutes.

UTILISATION

L'utilisation d'internet est prioritairement destinée à la recherche documentaire.

L'utilisateur a néanmoins l'autorisation d'accéder à sa messagerie électronique ; en revanche, l'accès à des jeux, à des forums ou à des groupes de discussion en ligne (« chat ») est interdit.

Une utilisation privée d'internet est tolérée, mais l'accès à des sites portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de la personne (pornographie, pédophilie, incitation au racisme, à la violence, etc.) est strictement interdit, tout comme le stockage, le téléchargement ou la diffusion de contenus ou de programmes contraires à la disposition qui précède et aux dispositions légales en la matière.

Toute infraction à cette disposition entraîne la suspension immédiate de la consultation et prive le contrevenant d'utiliser un poste de consultation internet pour une durée indéterminée (voire à une sanction plus sévère en cas de récidive).

ÉQUIPEMENTS

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition et est tenu d'informer les bibliothécaires de toute anomalie qu'il pourrait constater ; il ne cherchera en aucune manière à modifier la configuration informatique mise en place ni à commettre la moindre tentative de piratage ou d'accès à des serveurs sur lesquels il n'aurait pas de droits.

L'ajout de sites favoris à ceux déjà sélectionnés par les bibliothèques n'est pas admis.

L'utilisateur n'est pas autorisé à enregistrer des documents sur le PC mis à sa disposition (ils seraient quoi qu'il en soit automatiquement

détruits au moment de l'extinction du PC) ; il peut par contre utiliser sa propre clé USB (à brancher sur un port prévu à cet effet, sur l'écran).

L'utilisation de l'imprimante est possible au format A4 et la feuille de papier est vendue au prix d'une photocopie (20 cts).

RESPONSABILITÉ

Les bibliothèques de Carouge ne peuvent pas être tenues pour responsables du contenu des pages internet (hors celles qui composent leur propre site) ni de l'usage qu'il en est fait.

En revanche, les bibliothèques édictent les règles que les usagers doivent respecter lorsqu'ils occupent un poste de consultation en libre accès à internet (c'est l'objet de la présente charte).

Les bibliothécaires se réservent un droit de regard sur l'activité internet des usagers pendant le temps de connexion qui leur est accordé.

LES USAGERS DOIVENT SAVOIR QUE :

- l'information diffusée sur internet peut contenir des éléments illégaux, diffamatoires ou inexacts (il est donc recommandé d'effectuer des recoupements de plusieurs sources différentes afin de s'assurer de la pertinence d'une information) ;
- le respect des droits d'auteurs lors de la reproduction de textes et d'images tirées d'internet implique de mentionner les références des sites sur lesquels les informations ont été trouvées ;
- le téléchargement de données (telles que la musique ou les films) peut être illégal : il est donc impératif de vérifier si lesdites données sont protégées par le droit d'auteur.

RESPECT DE LA CHARTRE

Par sa signature et, le cas échéant, par celle de son représentant légal, chaque usager s'engage à respecter la présente charte.

Le non respect des conditions d'utilisation définies par les bibliothèques de Carouge entraîne une sanction qui peut aller de la simple

interruption d'une tranche horaire de consultation, à l'interdiction pour une durée indéterminée d'utiliser les postes internet en libre accès et, dans les cas graves ou de récidive, jusqu'à l'exclusion des bibliothèques.

VALIDITÉ

L'utilisation des postes en libre accès à internet mis à disposition par les bibliothèques de Carouge suppose l'acceptation des conditions qui figurent dans la présente charte.

Rappel : l'acceptation de la charte implique qu'elle a été signée par l'utilisateur et, le cas échéant, par son représentant légal.

- Entrée en vigueur de la présente charte internet : 31 octobre 2007. (site des Promenades) et 2 octobre 2009 (site des Grands-Hutins).
- Dernière mise à jour : 31 mars 2011.

BIBLIOTHEQUES CAROUGE.CH



CAROUGE

le bon côté de la ville